

## Invitation du conseil municipal

Le conseil municipal vous invite à la présentation et l'adoption du budget municipal 2022 et du plan triennal des immobilisations\*

**jeudi le 16 décembre 2021 à 20 h à la  
salle municipale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière  
(395, chemin des Sables Est)**

*La période de questions portera exclusivement sur le budget et le programme triennal des immobilisations.*

**Il n'y aura pas d'activité sociale des citoyens à la suite de la présentation du budget en raison de la grandeur de la salle dans le contexte actuel de la Covid-19.**

*\*Le plan triennal des immobilisations est un programme de réalisation de projets d'investissement que la Municipalité prévoit réaliser au cours des 3 prochaines années.*

## Changement au calendrier 2022 de la collecte des matières résiduelles

Vous recevrez bientôt le calendrier de la collecte des matières résiduelles pour l'année 2022. Il y a un changement à ce calendrier par rapport à celui de 2021 : **la première collecte de 2022 sera celle du bac de récupération, suivie la semaine suivante du bac de vidange et du bac brun ensemble, et ainsi de suite pour les semaines suivantes.**

Veuillez vérifier votre calendrier de la collecte!

## Quelques consignes pour la période hivernale

### Obstacles potentiels

Il est important de baliser tous les obstacles potentiels (bords d'entrées, murets, etc...) et de protéger les lampadaires situés près de la rue. Nous vous demandons de ne pas placer de balises trop près des voies de circulation afin de faciliter les opérations de déneigement.

### Neige et glace

Le fait de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sur le domaine public ou dans les eaux et les cours d'eau municipaux constitue une nuisance et est prohibé. (Article 14 du règlement n°359)

### Stationnement

Le stationnement des véhicules routiers est interdit sur les chemins publics de la municipalité, pendant la période du 15 novembre au 15 avril inclusivement de chaque année, entre 0 h et 7 h du matin, sauf les 24, 25, 26 et 31 décembre et le 1<sup>er</sup> et 2 janvier. (Article 28 du règlement n° 361)

**Quiconque contrevient à l'une des dispositions commet une infraction et est passible d'une amende minimale de deux cents dollars (200 \$) pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de trois cents dollars (300 \$) pour une première infraction si la personne est une personne morale, d'une amende minimale de trois cents dollars (300 \$) en cas de récidive si le contrevenant est une personne physique et de cinq cents dollars (500 \$) en cas de récidive si le contrevenant est une personne morale. Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.**

Ceci pour une meilleure efficacité du déneigement et la sécurité du public.

Merci de votre collaboration habituelle!

## Collecte d'arbres « naturels » de Noël



**Le mardi 11 janvier 2022**

**si la température le permet.**

Veuillez déposer l'arbre près de la route  
**avant 8 h du matin**

## Activité Raquette au clair de Lune

Parcourez les sentiers de raquette (1, 3 ou 5 km) et profitez du feu de camp et de breuvages chauds!

**Le samedi 15 janvier 2022, de 18 h 30 à 21 h 30  
au Boisé Beaupré, route Sainte-Anne-Saint-Onésime**

Activité gratuite et pour tous

Location de raquettes possible au CÉGEP de La Pocatière (du lundi au vendredi): 418 856-1525 # 2226

Une initiative du comité de la famille et des personnes âgées de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en collaboration avec la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, la Ville de La Pocatière, le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière et le Restaurant Toujours Mikes La Pocatière.

Pour plus d'information, contactez la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au 418 856-3192 ou à [agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com](mailto:agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com)

## Atelier de Création littéraire (pour petits et grands)

### LA TRAJECTOIRE DES PARTICULES ATELIER DE CRÉATION LITTÉRAIRE

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT

Pour qui ?	Quand ?	Où ?
Pour tous. Petits et grands. Amateurs ou professionnels.	Le samedi 22 janvier 2022 de 9 h à 12 h.	La Mosaïque – Bibliothèque de La Pocatière 900, 6e av. Pilote, Q.C. G0R 1Z0

#### Quoi ?

Dans un cadre décontracté, expérimentez la création littéraire à travers divers exercices d'exploration. Il vous sera suggéré d'écrire de courts textes de genre poétique. Au terme de l'atelier, vous pourrez, ou non, diffuser un de vos textes dans le cadre d'un parcours installé dans la Ville de La Pocatière. Le parcours La trajectoire des particules se déploiera dans les vitrines de commerces. Les affiches combineront les arts visuels à la littérature par l'assemblage d'un poème et d'une illustration de l'artiste en art visuel Jany Young.

Les places sont limitées, veuillez vous inscrire avant le 18 janvier au [villeartactuel@gmail.com](mailto:villeartactuel@gmail.com) ou par téléphone au 418 717-3345.

Présenté par :



Cet événement est rendu possible grâce au soutien financier de :

## Avertisseurs de fumée

Un avertisseur de fumée ou détecteur de fumée sert à alerter les occupants d'une maison par un signal sonore lorsqu'il y a présence de fumée. En cas d'incendie, vous avez moins de 3 minutes pour évacuer votre maison.

Chaque mois, vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore. Si vos avertisseurs de fumée sont reliés à un centre de télésurveillance, avertissez d'abord votre fournisseur avant de faire le test.

Remplacez les piles des avertisseurs de fumée quand vous entendez un **signal sonore intermittent** et lorsque vous **emménagez dans un nouveau logis**.

Comme les avertisseurs de fumée ont une durée de vie limitée, **vous devez les remplacer tous les 10 ans**.

Pour plus d'informations sur les avertisseurs de fumée, consultez le site Internet du Gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/equipements-securite-incendie-maison>

### Quand poser ses pneus d'hiver au Québec.

Au Québec, la loi a changé en 2019 et exige que tous les véhicules soient chaussés de pneus d'hiver obligatoire au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre et jusqu'au 15 mars. Seuls les pneus d'hiver affichant un pictogramme de montagne surmontée d'un flocon de neige sont permis sur les routes du Québec. À défaut de vous y conformer, l'art 440 prévoit une amende de 200\$ plus les frais.

Pour ce qui est des pneus à crampons et chaînes ils sont autorisés entre le 15 octobre et le 1<sup>er</sup> mai inclusivement.

Les pneus à crampons (ou pneus cloutés) sont autorisés pour : les véhicules de promenade, les taxis ou automobiles assimilées à un taxi et les véhicules de commerce dont la masse totale en charge n'excède pas 3000 kg.

Les chaînes sont autorisées sur les pneus des véhicules d'urgence, des tracteurs de ferme et des véhicules routiers utilisés pour le déneigement et l'entretien hivernal

Le code de la sécurité routière oblige également les conducteurs à réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont insuffisantes en raison de la neige. En cas de non-respect, l'article 330 prévoit une amende de 60\$ plus les frais et deux points d'inaptitude.

Vous devez également bien déneiger le pare-brise ou les vitres du véhicule, l'article 281.1 prévoit une infraction de 100\$ plus les frais.

Soyez vigilant en tout temps durant la période hivernale.

La Sûreté du Québec

### Radiothon de Noël de la Fondation de l'Hôpital

La Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima, en collaboration avec la station de radio CHOX-FM 97,5 est fière de présenter son premier radiothon de Noël qui aura lieu le **dimanche 12 décembre prochain, de midi à 17 heures**. Cet événement est présenté par les caisses Desjardins du Kamouraska qui doubleront les dons jusqu'à concurrence de 5 000 \$ le jour du radiothon.

Animé par Monsieur Richard Bossinotte, animateur bien connu de la région, c'est sous le thème festif de Noël que la Fondation souhaite rejoindre les donateurs. Au cours de ces cinq heures de diffusion, il sera également possible d'entendre quelques entrevues avec des médecins ou intervenants du milieu de la santé. Des témoignages de patients ayant reçu des services à l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima seront aussi présentés.

#### Plusieurs façons de donner

Avant le 12 décembre, la Fondation invite les entreprises à mobiliser leurs équipes de travail et leurs clients pour la cause de l'amélioration des soins de santé. Une belle manière de faire une activité de mobilisation interne et d'augmenter sa marque employeur. De plus, plusieurs restaurants remettront 1 \$ par repas vendus le jour de l'événement.



Tout au long de ce dimanche, des kiosques de bénévoles seront installés de La Pocatière à Saint-Alexandre et plusieurs possibilités s'offriront aux donateurs, que ce soit directement en ligne sur le site Internet de la Fondation où il sera possible de faire un don à partir du 15 novembre au [www.fondationhndf.ca](http://www.fondationhndf.ca), ou par téléphone à la Fondation au 418 856-7000 poste 7395. Le jour de l'événement, les gens pourront aussi faire des dons en appelant à la station de radio au 418 856-1310.

### Levées de fond pour la Guignolée et Mission Corail Haïti

Œuvres artisanales à vendre au profit de la Guignolée et Mission Corail Haïti. Broderie, perlage, amigurimis (petits jouets pour enfant, faits à la main au crochet), cartes et dessins de pastel/aquarelle, scrapbooking uniques.

Événement en ligne à suivre sur la page Facebook *Levées de fond Guignolée/Mission Corail Haïti*. Les œuvres sont aussi disponibles dans quelques commerces et sur demande.

Pour plus d'information, composez le 581 994-4783

### Besoin de parler?



Accueil Empathie  
Confidentialité Respect  
Non jugement

Service d'écoute téléphonique

Solitude, détresse, anxiété, idées suicidaires...

**Ouvert de 9 h à minuit, 7 jours sur 7**

418 686-2433 (Québec métro)

**SANS FRAIS 1 877 700-2433** (Portneuf, Charlevoix, Bas St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine)

[www.telaide.qc.ca](http://www.telaide.qc.ca)

### Horaire du bureau municipal pour la période des Fêtes

**Le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement. Il rouvrira le mercredi 5 janvier 2022.**

Durant cette période, les employés demeurent disponibles pour parer à toute urgence. Le service de déneigement restera à l'œuvre pour assurer votre sécurité.

### Séance du Conseil municipal de janvier 2022

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le **lundi 10 janvier 2022 à 20 h** à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est.



*Au nom du  
Conseil municipal de  
Sainte-Anne-de-la-Pocatière,  
des employés municipaux et  
en mon nom personnel,  
je vous souhaite un  
Joyeux Noël et  
une excellente année 2022.*

*Rosaire Ouellet, maire*